

Partenariat Français pour la Ville et les Territoires

Création

Lancé en 2009 à l'issue des travaux d'un groupe multiacteurs sur la gouvernance urbaine qui a engagé ses activités en 2007. En cours de structuration.

Objectifs

- Favoriser les échanges entre acteurs de la coopération, se fédérer autour de messages communs ;
- Développer un plaidoyer plus efficace sur la scène internationale ;
- Constituer un portail de l'offre française.

Orientations stratégiques

L'objectif est d'améliorer les modes de gouvernance urbaine en adoptant des modalités d'action et de prise de décision partenariales, associant en particulier les habitants les plus défavorisés.

Dans ce domaine, le PFVT propose d'apporter à ses partenaires un appui en particulier dans les champs suivants :

- Renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration des politiques publiques de développement urbain : développement d'outils de connaissance de la ville, planification stratégique, appui à la maîtrise d'ouvrage et organisation des finances locales ;
- Formation, recherche et échange d'expériences par la coopération décentralisée ;
- Concertation multi-acteurs ;

Ces orientations seront déclinées dans les champs prioritaires du développement urbain :

- Valorisation des centres urbains anciens ;
- Politiques foncières et maîtrise de l'urbanisation péri-urbaine ;
- Développement économique ;
- Lutte contre la pauvreté urbaine et en particulier accès aux services essentiels ;

Réforme de l'administration publique

Membres

Environ 85 institutions (250 personnes) ont participé à la mise en place du Partenariat :

- État et établissements publics
- collectivités territoriales, associations de villes et d'élus
- entreprises et bureaux d'études privés
- organismes scientifiques, techniques et de recherche
- universités
- professionnels
- organisations non gouvernementales.

Fonctionnement

Principes de gouvernance en cours de définition. Coprésidence assurée par le MAEE et M. le Sénateur Dauge. Secrétariat technique confié à une association (ISTED). Rôle de chef de file tournant selon les activités.

Actions (exemples)

Participation au Forum urbain mondial (ONU Habitat, mars 2010)
Création d'une base de donnée internet en projet.

Sources

Mme Emilie Maehara, MAEE
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article_imprim.php3?id_article=78435

Partenariat Français pour l'Eau

Création

2007

Objectifs

Le PFE est « un forum d'échanges sur la gouvernance et la gestion des ressources en eau qui contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda international et à maintenir l'attention des décideurs politiques sur les défis de l'eau, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement » (extrait du site internet).

Il a notamment pour objectif de « participer de façon coordonnée et efficace aux grandes questions et événements internationaux relatifs à l'eau » (article 1 de la Charte)

Orientations stratégiques

Coordonner la présence des acteurs français de l'eau au sein des réseaux internationaux et européens et dans les conférences internationales sur l'eau

Communiquer des messages communs et mettre à disposition les informations relatives aux compétences et aux actions de ses membres auprès de la communauté internationale.

Rendre des avis aux représentants du gouvernement en charge des politiques de l'eau en France, en liaison avec les instances européennes et internationales.

Membres

Actuellement plus de 100 membres.

- Etat
- Associations, ONG, fondations
- Collectivités territoriales
- Etablissements publics
- Entreprises
- Organisations scientifiques et techniques

Réforme de l'administration publique

Fonctionnement

Un comité de pilotage, constitué de représentants des différentes catégories de membres, arrête les orientations et le programme d'actions. Il définit les modalités d'animation du Partenariat et désigne un bureau chargé de préparer ses travaux.

Le PFE et ses membres préparent leur participation aux événements internationaux portant sur l'eau : Forum mondial de l'Eau ; Semaine Mondiale de l'eau, etc.

Source

<http://www.partenariat-francais-eau.fr/>
Fiche rédigée sous la responsabilité de l'IRG

Comité Technique Foncier et développement

Création

Créé en 1996 à l'initiative de chercheurs.

Objectifs

Définir des lignes directrices des acteurs de la coopération française dans le domaine du foncier ;

Définir des positions collectives relatives au foncier sur la scène internationale (FAO, FIDA, Banque mondiale, IIED, etc..) ; prendre part aux débats internationaux portant sur les questions de gouvernance foncière, par exemple sur la question de l'acquisition massives de terres ;

Susciter des échanges entre chercheurs et opérateurs.

Orientations stratégiques

Apporter un appui à la sécurisation des droits d'accès à la terre dans les PED et aux réformes foncières dans un certain nombre de pays, réformes qui ont pour but de sécuriser ces droits en régulant les formes souvent concurrentes d'utilisation et d'appropriation des sols, en tenant compte des pratiques coutumières et historiques.

Le Comité met à la disposition des pays partenaires des experts fonciers pour accompagner les réformes et parfois la décentralisation de l'administration foncière (par exemple au Niger, à Madagascar, au Bénin).

Membres

- Recherche (CIRAD, INRA, IRD, CNRS, Laboratoire d'Anthropologie Juridique de l'Université Paris 1...)
- ONG (GRET, AGTER, CCFD...)
- Professionnels (Conseil supérieur du notariat, Ordre des géomètres experts...)
- Institutions publiques (MAEE, AFD)
- Experts

Réforme de l'administration publique

Fonctionnement

Ce groupe est placé sous l'égide du MAEE et de l'AFD, qui le co-président et le cofinancent.
Le secrétariat technique est assuré par une association (GRET)

Actions (exemples)

Travaux de recherche, mise en place d'un site internet, colloques...

Un livre blanc des acteurs français sur la gouvernance et la sécurité foncière a été élaboré en 2009.

Un document d'orientation stratégique est en projet à l'usage des acteurs institutionnels.

Source

Mme Irène Salenson, MAEE
www.foncier-developpement.org/